



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR **RÈGLEMENTS 776-12 ET 924**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la greffière par intérim de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance extraordinaire du 18 décembre 2019, les règlements suivants :

776-12 – Règlement modifiant le Règlement 776 et ses amendements, concernant les tarifs applicables à certains biens, services et activités de la municipalité;

924 – Règlement concernant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2020;

QUE ces règlements sont déposés au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'ils entrent en vigueur le jour de leur publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 19 DÉCEMBRE 2019.

La greffière par intérim,

MARIE-CLAUDE THEMENS